

## Instructions relatives à la nature et au déroulement des épreuves

---

### 1ère série - EPREUVES PRATIQUES

#### 1.1 - TRACAGE

A partir d'un plan remis, après étude du site et du sol, le candidat devra tracer sur le terrain l'emplacement du chapiteau en adaptant le plan de celui-ci.

Il devra situer l'emplacement des mâts, des pinces (piquets), des ancrages, ainsi que les entrées et sorties (principales et de secours) du public et, dans certains cas, des artistes.

#### 1.2 - DESCRIPTION DES PHASES DU MONTAGE

A partir

- soit du plan remis en 1.1
- soit du plan d'un autre chapiteau

le candidat devra décrire les phases successives de la mise en place du chapiteau et des installations intérieures

#### 1.3 - FABRICATION

Le candidat devra fabriquer un élément de chapiteau, d'équipement intérieur ou d'accessoire, à partir :

- soit d'un plan
- soit d'une pièce existante

### 2ème série - EPREUVES ECRITES, GRAPHIQUES ET ORALES

#### 2.1 - EXPRESSION FRANCAISE

La définition de cette épreuve est commune à tous les C.A.P.

#### 2.2 - MATHEMATIQUES APPLIQUEES

L'épreuve doit permettre de s'assurer

- d'une part que le candidat est apte à résoudre les problèmes essentiels qui se poseront à lui dans sa vie d'adulte
- d'autre part qu'il possède les notions essentielles pour répondre aux exigences de sa vie professionnelle.

Elle pourra comporter deux parties :

- a - cinq ou six questions indépendantes les unes des autres, permettant d'apprécier l'étendue des connaissances du candidat en fonction du niveau de l'enseignement dispensé suivant un programme commun aux élèves des sections de préparation au C.A.P.
- b - un problème à résoudre faisant intervenir un raisonnement et dont la solution intéresse soit la vie professionnelle, soit la vie familiale et sociale.

#### 2.3 - DESSIN

- a - Dessin technique

L'épreuve pourra comporter :

- soit la représentation en croquis coté d'une pièce extraite d'un ensemble

- soit, à partir de deux vues d'une pièce, la recherche de la 3ème vue
- soit la représentation d'une vue par un plan de coupe

b - Dessin d'art appliqué

L'épreuve consiste en un dessin objectif (dessin à vue, croquis ou relevé documentaire)

2.4 - TECHNOLOGIE ET PREVENTION DES ACCIDENTS

L'épreuve consiste en questions portant sur le programme à partir

- soit de questions tirées au sort
- soit de l'analyse d'un ou plusieurs documents remis au candidat

Des questions particulières portant sur la sécurité et la prévention des accidents, en rapport avec les précédentes, seront en outre posées au candidat.

2.5 - ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE - LEGISLATION DU TRAVAIL

L'épreuve porte sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au C.A.P. dans les collèges d'enseignement technique.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle, soit le milieu économique, social et familial.

Une question sera obligatoirement posée sur la législation du travail.